

DECISION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

<p><u>N° d'enregistrement :</u></p> <p>50/13</p> <p><u>Objet:</u></p> <p>Conventions, contrats, marchés</p> <p>Réponse à l'appel d'offre sur le numérique</p>	<p>Le Conseil d'administration s'est réuni le 07 Octobre 2013 sous la présidence de Monsieur Henri WIERZEJEWSKI à la suite de la convocation qui a été adressée aux membres du Conseil 10 jours auparavant, conformément aux dispositions du Code de l'éducation, article R421-25.</p> <p>17 membres étant présents sur les 30 composant le Conseil, le quorum est atteint.</p> <p>VU le</p> <ul style="list-style-type: none"> • Code de l'éducation, partie réglementaire, articles R421-8, R421-20, R421-54 • Code des Juridictions financières • Code des Marchés publics • Décret n° 85-924 du 30 août 1985 modifié <p>Sur proposition du Chef d'établissement, le Conseil d'administration approuve la réponse à l'appel d'offre concernant la dotation en tablettes numériques du Conseil Régional Nord - Pas-de-Calais sachant que cela implique l'installation de bornes WI-FI.</p> <p>Nombre de présents : 17 Abstentions : 4 Blancs : 0 Nuls : 0 Suffrages exprimés : Pour : 13 Contre : 0</p> <p style="text-align: right;">Fait à Bruay-La-Buissière, le 08/10/2013 Pour extrait conforme, Le Président du Conseil d'Administration,</p> <p style="text-align: right;">Henri WIERZEJEWSKI</p>
	<p>CERTIFIE EXECUTOIRE, compte tenu de la date de publication/notification de l'acte le</p>